



## Expatriation et licenciement (contrat de travail)

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Voilà mon histoire: je suis expatrié en Algérie depuis avril 2007 pour une société française avec un contrat français d'expatriation depuis le 01 Avril 2009.

J'ai une ancienneté de 11 ans dans cette société dont 4 ans en expatriation.

Cette année en Juin, nous avons décidé d'un commun accord avec mon management que je ne renouvellerais pas mon contrat et que nous allions recruter un local. J'ai adhéré à cette position et comme je souhaitais prendre un break, je leur ai proposé verbalement que je prenais une année sabbatique.

Je n'ai cependant jamais envoyé formellement ma demande de congé sabbatique.

J'ai participé au recrutement de mon remplaçant et j'ai fait de mon possible pour que ce recrutement se passe bien.

Nous avons même convenu que je ferais la transition avec lui pour une période de 3 mois.

Dernièrement pour des raisons qui me sont obscures, mon management a commencé à me créer soudainement de gros problèmes. Suite à ce revirement de situation, je les ai informés que je ne ferais pas de demande officielle de congé sabbatique tant que tous les sujets sur lesquels des enquêtes sont menées sur moi ne seront pas clôturés et que j'aurai reçu un rapport détaillé se basant sur des faits de façon à ce que mon retour ne soit pas compromis dans la société.

Mon management m'a alors demandé de façon abrupte de faire immédiatement ma demande de congé sabbatique et de quitter la société avant fin Janvier.

Aujourd'hui je suis dans une situation où je ne souhaite plus prendre de congé sabbatique mais plutôt négocier un départ.

Mon contrat d'expatriation n'expire que fin Juin 2011.

Et je n'ai jamais fait un écrit ou reçu un écrit officiel que mon contrat se terminait à ce jour.

Pourriez-vous me conseiller

Merci d'avance pour votre aide

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Dernièrement pour des raisons qui me sont obscures, mon management a commencé à me créer soudainement de gros problèmes. Suite à ce revirement de situation, je les ai informés que je ne ferais pas de demande officielle de congé sabbatique tant que tous les sujets sur lesquels des enquêtes sont menées sur moi ne seront pas clôturés et que j'aurai reçu un rapport détaillé se basant sur des faits de façon à ce que mon retour ne soit pas compromis dans la société.

Mon management m'a alors demandé de façon abrupte de faire immédiatement ma demande de congé sabbatique et de quitter la société avant fin Janvier.

Aujourd'hui je suis dans une situation où je ne souhaite plus prendre de congé sabbatique mais plutôt négocier un départ.

Mon contrat d'expatriation n'expire que fin Juin 2011.

Et je n'ai jamais fait un écrit ou reçu un écrit officiel que mon contrat se terminait à ce jour.

Pourriez-vous me conseiller

Au terme du contrat d'expatriation, vous deviez normalement reprendre votre travail dans votre ancien poste. Vous souhaitiez prendre le congé sabbatique quand? Pendant la fin du contrat d'expat ou bien à votre retour?

Et votre société, que désire t-elle?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Comme j ai ete traite de facon irrespectueuse je ne souhaite plus faciliter la situation a ma societe et prendre un conge sabbatique.

ma societe veut que je prenne un conge sabbatique selon notre accord verbal il y a quelques mois.

il m'ont ordonne de retourner en france: dois je le faire?

Ils peuvent en effet me proposer un poste en france mais personnellement je ne souhaite plus m'investir dans ce type de societe.

je veux partir mais apres 11 ans d'investissement je souhaite partir dans de bonnes conditions pour redemmarrer dans la vie.

Merci

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Comme j ai ete traite de facon irrespectueuse je ne souhaite plus faciliter la situation a ma societe et prendre un conge sabbatique.

ma societe veut que je prenne un conge sabbatique selon notre accord verbal il y a quelques mois.

il m'ont ordonne de retourner en france: dois je le faire?

Vous êtes tenue de respecter vos contrats (travail et expatriation). Au terme du contrat d'expatriation, vous êtes donc effectivement tenue de reprendre votre travail initial. En revanche, on ne peut vous obliger à prendre votre congés sabbatique contre votre gré.

je veux partir mais apres 11 ans d'investissement je souhaite partir dans de bonnes conditions pour redemmarrer dans la vie.

Si vous ne souhaitez pas revenir, mais que vous souhaitez obtenir des indemnités de licenciement, alors vous n'avez pas d'autre choix que de négocier une rupture conventionnelle. Or, si votre employeur ne veut pas se séparer de vous, vous ne pouvez pas le contraindre à accepter une telle rupture.

Très cordialement.